

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE – Conakry



L'AREI ADOPTE 104 PROJETS

Le Conseil d'Administration a constaté :

La mise en place, suite à la décision du Conseil d'Administration Ordinaire du 10 Février 2019, du **Comité Technique Intérimaire** (composé des cinq points focaux régionaux, de l'IDU et de trois observateurs, UA, UE et France),

Le travail du **Comité Technique Intérimaire** pour permettre la présentation de projets pour **adoption par le** Conseil d'Administration.

Le Conseil a adopté les recommandations du Comité Technique Intérimaire :

1. La création de deux nouvelles catégories de projets en vue de couvrir toutes les possibilités d'intervention et ou d'appui en faveur du déploiement des énergies renouvelables en Afrique :
 - a. Catégorie « C » pour les projets de Renforcement des Capacités, d'Appui Politique et d'Assistance Technique concourant à la mise en œuvre des projets des catégories A et B ;
 - b. Catégorie « D » pour les projets de mise à disposition d'instruments financiers en faveur du déploiement des énergies renouvelables en Afrique ;
2. La labélisation d'initiatives de petites échelles mais à forte valeur ajoutée sur le plan économique-social telle qu'ElectriFI (à condition que les montants ne dépassent pas 3% à 5% de l'enveloppe totale du Partenaire) ;
3. Le soutien à des fonds d'appui au secteur privé qui viennent en additionnalité aux engagements initiaux pris par les partenaires lors de la COP 21 (même s'ils restent en gestion des règles et principes du partenaire à l'instar des fonds allemands);
4. La considération de la proposition faite par l'Égypte lors du dernier Conseil d'Administration à Addis-Abeba notamment la mise à la disposition de deux experts à sa charge en cas de surcharge de travail du Comité Technique Intérimaire ;
5. L'élaboration d'études initiées par l'IDU, à la demande du Comité Technique Intérimaire, en partenariat avec des organisations spécialisées dans les Énergies Renouvelables, telles que IRENA, ISA, REN21, particulièrement sur les coûts d'installation des différentes technologies d'énergie renouvelable en vue d'identifier les facteurs créant la disparité par sous-région africaine, voir par pays dans la même sous-région.

Le Conseil a adopté

104 projets pour un montant de plus de 3,3 milliards d'euros et une puissance de 2.9 GW



S.E. le Professeur Alpha Condé
Président de la République de
Guinée, Coordinateur de l'UA pour
les énergies renouvelables et
Président du Conseil
d'Administration de AREI

La Conseil a également pris note de la tenue de la **deuxième Réunion Ministérielle** de l'AREI, à Conakry le 10 juin 2019.

Le Conseil a **adopté 104 projets** soumis par le Comité Technique Intérimaire **pour un montant de 3,34 milliards d'euros** et une puissance de **2.7 GW** répartis comme suit :

- **Afrique Australe** — une puissance de **96 MW**
- **Afrique Centrale** — une puissance de **449,4 MW**
- **Afrique de l'Est** — une puissance de **1089,8 MW**
- **Afrique du Nord** — une puissance de **627 MW**
- **Afrique de l'Ouest** — une puissance de **401 MW**
- **Projets régionaux** - une puissance de **258,75 MW**

À noter que ces 104 projets représentent une partie de la participation des engagements financiers pris lors du lancement de AREI à la COP 21, par les 10 signataires de l'accord de Paris.

La répartition est la suivante : France - 36 Projets; Allemagne - 25 Projets; UE - 43 Projets.

Le Conseil d'Administration a exhorté :

- L'Union Africaine à jouer un rôle plus actif dans la mobilisation des projets africains,
- Les Ministres de l'Energie des pays membres du Conseil d'Administration à organiser des rencontres de sensibilisation dans les meilleurs délais dans leurs régions respectives pour la nomination des points focaux pays afin d'avoir une forte soumission des projets pays au niveau de l'IDU pour évaluation par le Comité Technique Intérimaire pour labélisation.

Le Conseil a pris note de la labélisation par le Comité Technique de 69 nouveaux Projets, répartis entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale et l'Afrique Australe.

Le Conseil a félicité le Comité Technique Intérimaire et l'IDU pour la qualité du travail accompli en 3 mois et les a encouragés à continuer avec la même rigueur.

Le Conseil a pris bonne note de l'engagement réitéré par l'ensemble des partenaires à soutenir la mise en œuvre de l'AREI ce jusqu'aux objectifs de 300 GW en 2030.



UNION AFRICAINE

Par ailleurs le Conseil d'Administration a insisté sur l'équité dans l'utilisation des fonds des partenaires dédiés aux Energies Renouvelables au niveau des différentes sous-régions africaines comme le prévoit la gouvernance de AREI.

